



1. EDITORIAL

Rattaché depuis son ouverture à l'EEP « Centre de la Ferme », le service d'Accompagnement Parental et d'Accueil de Jour (APAJ) peut accompagner 25 mineur(e)s de 8 à 18 ans.

Comme le service d'hébergement, l'année 2023 a été une année particulière, les salariées ayant été traversées, comme ceux de l'hébergement, par les changements de l'équipe de direction et ayant connu aussi des turpitudes qui ont fortement impacté la cohérence de l'équipe et le travail interpersonnel, sans toutefois avoir une incidence sur l'accompagnement des enfants et des adolescent(e)s placé(e)s.

Ainsi, le départ de la cadre intermédiaire a été suivi d'une longue période, faute de recrutement, où la gestion et l'encadrement de l'équipe éducative a été quelque peu irrégulière. Il n'en demeure pas moins que le projet du service a fait l'objet d'une relecture et de débats, remis à la réflexion de l'équipe éducative afin de redéfinir les contours des interventions qui évoluent au regard des profils des publics accueillis, mineur(e)s et familles confondus.

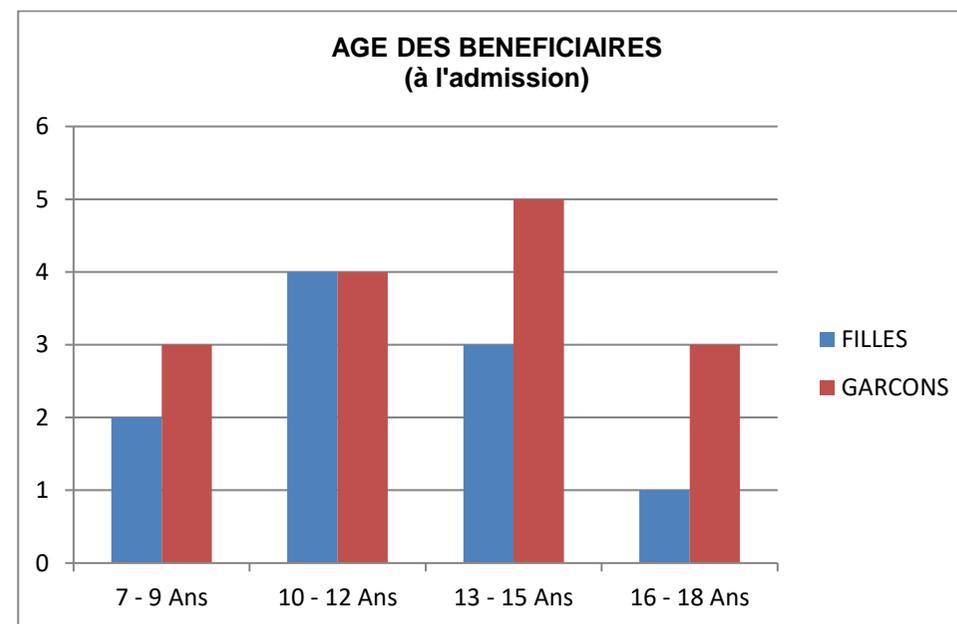
De fait, investi par les professionnelles en poste, et sans doute aussi plus en retrait quant aux difficultés de recrutement, le service a su répondre aux demandes, se mobiliser et faire preuve de réactivité tout au long de l'année.

2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

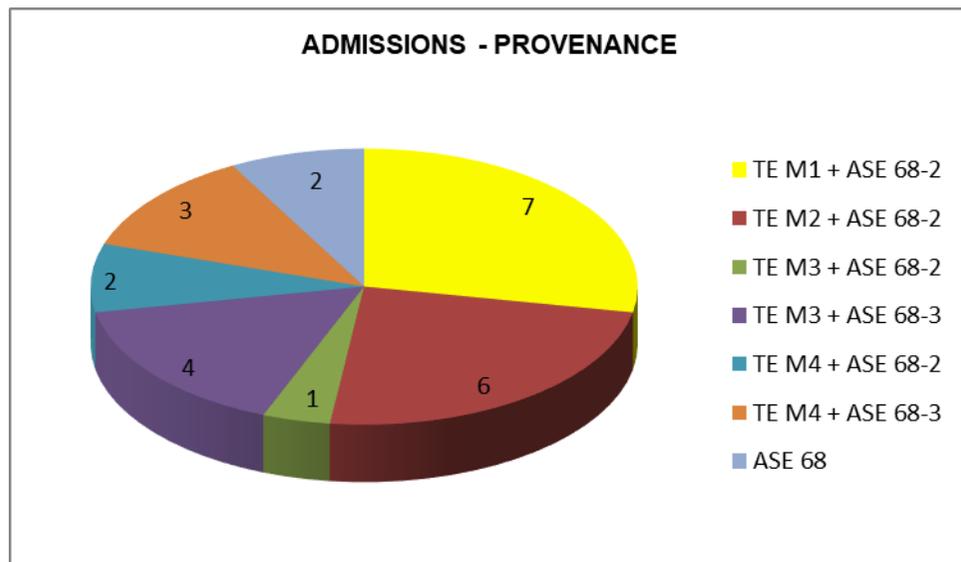
L'ACTIVITE

	2021	2022	2023
AGREMENT*	25	25	25
JOURNEES PREVISIONNELLES	5729	5729	5729
JOURNEES REALISEES	8363	7691	7400
ECARTS	2634	1962	1671
EFFECTIF AU 31 DEC	23	18	24
TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE	145,00%	134,00%	129,00%
NBR DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE	42	34	49

TAUX D'OCCUPATION	129%	119%	114%
-------------------	------	------	------



MOUVEMENTS (ADMISSIONS ET SORTIES)



L'APAJ bénéficie d'une capacité d'accueil de 25 mineur(e)s. Au-delà de l'accompagnement personnalisé des enfants, le service d'Accueil de Jour effectue un soutien à la parentalité.

Ainsi, sur les 49 mineur(e)s concerné(e)s par la mesure de placement, nous retenons que les garçons sont toujours plus nombreux que les filles, et ce quel que soit l'âge, nous permettant d'interroger les relations parents/garçons, les difficultés rencontrées ou encore leur place dans la cellule familiale.

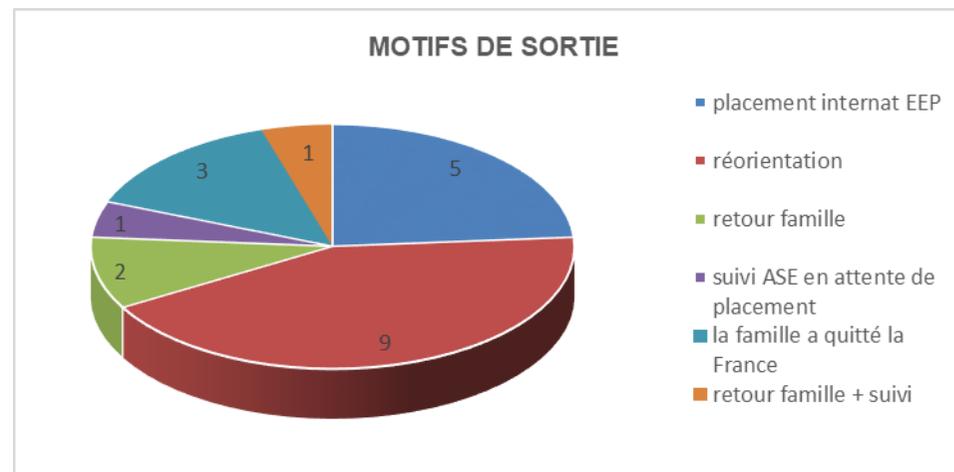
Par ailleurs, nous soulignons que sur 25 mesures arrivées à échéance au cours de l'année, seuls 4 mineur(e)s ont bénéficié d'un retour en famille. Cet état de fait vient sans doute indiquer que les contextes familiaux et sociaux se dégradent, obligeant le service à proposer d'autres modalités au regard des problématiques.

En effet, si le service privilégie l'accompagnement parental à domicile ou au service, les temps de rencontres individualisés ou collectifs pour les mineur(e)s, les activités qui réunissent parents et enfants et qu'il est avant tout favorisé le « vivre ensemble » afin de permettre la réappropriation des places et des rôles de chacun, les situations

dégradées constituent des écueils auxquels les professionnels tentent de trouver des réponses individualisées en lien avec un partenariat qui s'étoffe au fil des années.

Aussi, les interventions se sont multipliées cette année, tant au domicile qu'au service, parfois en urgence, pour tenter d'apaiser des relations familiales extrêmement difficiles et qui, sans cet étayage, se seraient plus encore dégradées.

A cet endroit, les durées de placement s'allongent, oscillant entre une première année de placement et une année de renouvellement de la mesure.



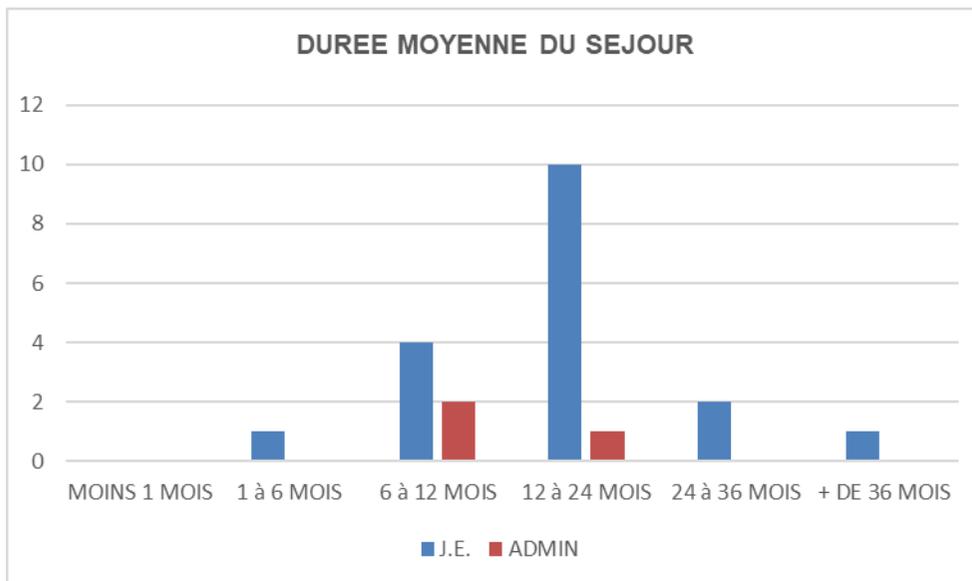


Comme pour l'hébergement, l'année 2023 a été impactée par les nombreux mouvements de l'équipe de direction et des difficultés à trouver un certain équilibre.

Pour autant, l'ensemble des salariées a été à l'origine de la création des « cafés parents » avec des partenaires tels que le CAP et le planning familial prévention, qui ont permis à de nombreuses familles de se retrouver autour de différentes questions et partager leurs préoccupations, faisant à cet endroit de la « pair-aidance ».

Nous retiendrons aussi la mise en place des « auberges espagnoles » qui ont réuni parents et enfants pour confectionner et partager des repas dans une ambiance chaleureuse, le projet justice permettant un travail de prévention et de sensibilisation en rapport à la loi ainsi que le projet « droits de l'enfant ».

Enfin, si, tout au long de l'année, plusieurs mineur(e)s ont participé activement aux séances de théâtre, la fête de Noël, organisée là encore par toutes les professionnelles, a été une belle réussite et un moment de concrétisation avec les parents.



Ces nombreuses initiatives et innovations sont autant de capacités d'adaptation du service aux besoins mais aussi des jeunes et de leurs familles qui se sont saisis des propositions pour qu'ils en fassent des repères.

En ce qui concerne la question des parcours des mineur(e)s, il est important de souligner que cette question ne repose pas uniquement sur les actions du service, mais que la démarche s'inscrit dans un ensemble de dispositifs qui, parfois, sont particulièrement difficiles à mettre en œuvre du fait de leurs saturations ou des difficultés à faire des liens et de la coopération. Aussi, au regard des situations nouvelles et de la multiplicité des problématiques, il sera judicieux de travailler ces questions afin de faire preuve d'adaptabilité et de réactivité.

Enfin, comme pour les mineurs de l'hébergement, la question des soins prend une place conséquente dans les accompagnements, qu'ils relèvent de l'accompagnement psychologique/psychique ou du corps, et convoque la responsabilité du service mais aussi, et avant tout, des familles.

Or, si la psychologue de l'APAJ entretient des relations suivies avec bon nombre, il n'en demeure pas moins qu'elle fait également le constat des dégradations des liens,

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1 Vie de l'établissement

sources de troubles de l'attachement et des positions parentales ancrées, difficiles à faire évoluer compte tenu de leurs propres parcours, de leurs situations chaotiques qui viennent faire obstacle au remaniement. Néanmoins, elle fait également le constat des difficultés à travailler avec certains réseaux, comme la pédopsychiatrie.

4. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2023

CDI

Evolution personnel présent au 31/12 sur 2 ans (en équivalent temps plein)

2021	2022
10,23	9,74

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)							
	TOTAL	Encadre-ment*	Adminis-tratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	9,00	1,00		7,00	0,50		0,50
CDD remplacement	0,74		0,25				0,49

L'équipe des 8 professionnelles de l'APAJ, exclusivement féminine, est stable depuis de nombreuses années et, en cela, nous soulignons que cette stabilité permet une réelle continuité des accompagnements, des organisations et des connaissances partagées de chaque situation.

Attentif aux propositions de formation, le collectif utilise les nouveaux acquis et recherche les intervenants qui peuvent venir soutenir la pratique.

Par ailleurs, certains partenaires, comme les interventions de médiations animales ou de théâtre, constituent des appuis qui facilitent le travail mené auprès des mineur(e)s.

La psychologue, de son côté, a aussi développé de nouveaux outils, comme les ateliers thérapeutiques au travers de différents médias (le masque, la silhouette, le modelage d'argile) et projette, pour 2025, des ateliers thérapeutiques (d'inspirations systémiques) à destination des familles afin de travailler/restaurer les liens parents-enfants et les places.

Au-delà, il nous faudra repenser les temps de l'analyse de la pratique, qui a été suspendue au cours de l'année, mais qui est nécessaire à la prise de recul.

Au regard de ces éléments, que nous considérons comme positifs, il nous semble important de remercier chacune pour les actions menées et l'adaptabilité à chaque nouvelle situation.

5. CONCLUSION

Service qui vise le maintien de chaque enfant dans son milieu naturel, l'APAJ répond indéniablement aux besoins de diversifications en Protection de l'Enfance et participe activement à la restauration des parents dans leurs rôles et leurs fonctions, quand bien même cette visée est de plus en plus souvent difficile à conduire au regard des situations parentales décrites comme précaires, envahies de problématiques périphériques qui nuisent à la stabilité.

Confrontés très régulièrement à une succession d'évènements (séparation, perte d'emploi, perte de revenus, précarité sociale, ruptures de liens...), père et mère se disent épuisés et, de fait, beaucoup moins disponibles pour agir, réagir.

En cela, le travail de pair-aidance, conduit tout au long de l'année 2023, a constitué une réelle opportunité pour ces parents, qui se sont saisis des moments proposés pour ensemble réfléchir à des possibles et créer des liens, non seulement avec les professionnelles, mais aussi avec d'autres.

Travaillant toujours dans la perspective de replacer la personne accompagnée au centre de son projet, les modalités d'accompagnement se sont traduites par une accentuation du travail à la parentalité, afin de permettre aux adultes de réinvestir pleinement leurs responsabilités parentales.

Ainsi, à l'appui de la nomination prochaine d'un nouveau cadre intermédiaire, du renouveau partiel de l'occupation des lieux, nous nous autorisons à penser que l'année 2024 sera plus sereine et saura poursuivre son cheminement afin de considérer les compétences parentales et celles des mineur(e)s dans une visée de co-construction de leur projet de vie.